

TANDBERG DATA S.A.

Société Anonyme au capital de 8.110.300 Francs

Siège social à VELIZY (78140)
16-18, avenue Morane Saulnier

333 203 032 R.C.S. -VERSAILLES



010 B 3026

ORDINARY GENERAL MEETING HELD EXTRAORDINARILY ON 22 DECEMBER 1999

Minutes of the Meeting

Year nineteen hundred and ninety nine,
on December the twenty second,
at three p.m.,

The shareholders of the limited company named « TANDBERG DATA S.A. » met Extraordinarily in Ordinary General Meeting at NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 122, avenue Charles de Gaulle, following a notice to attend issued by the Board of Directors.

The session is declared open under the Chairmanship of :

Mr Frank ROSZYK,

Chairman of the Board of Directors.

The Chairman of the Meeting calls to the Office to act as Scrutineers :

Mr Claude STRIFFLING,

Mr Erik NORMANN,

the two largest shareholders, both in their own right and by proxy, who are present and accept.

Mr Bruno DERVIEU

is appointed to act as Secretary.

The attendance list shows that *four* shareholders, representing the ownership of *81.100* shares of 100 FRF, i.e. a capital of *8.110.000* FRF, are present or represented.

The Meeting, thus representing more than one quarter of the registered capital, is declared lawfully constituted and in a position to take decisions.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 22 DECEMBRE 1999

Procès-verbal de la délibération

L'An mil neuf cent quatre vingt dix-neuf, le vingt-deux décembre, à quinze heures,

Les actionnaires de la société anonyme dite « TANDBERG DATA S.A. » se sont réunis Extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire, à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 122, avenue Charles de Gaulle, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

La séance est ouverte sous la présidence de :

Président du Conseil d'Administration.

Le Président de l'Assemblée appelle au Bureau en qualité de Scrutateurs :

les deux plus forts actionnaires, tant par eux-mêmes que comme mandataires, qui sont présents et acceptants.

est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence constate que *quatre* actionnaires, possédant ensemble *81.100* actions de 100 Francs chacune, soit un capital de *8.110.000* Francs, sont présents ou représentés.

L'Assemblée, représentant ainsi plus du quart du capital social, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

R.

EW

et

ff

The Chairman puts the following documents on the desk :

- a copy of the Articles of Association of the company,
- a copy of the convening letter,
- the attendance list,
- proxies of the represented shareholders,
- the Board of Directors' report,
- miscellaneous documents.

The Chairman reminds the Meeting that it has been called to decide on the following Agenda :

AGENDA

- Change of Statutory and Deputy Auditors.

The Chairman then reminds the Meeting that the list of registered shareholders, the Board of Directors' report, as well as other documents laid down by Law, were made available for shareholders perusal fifteen days before the date of this Meeting, at the head office, which fact is acknowledged by all the shareholders present, both in their own name and as proxy.

The Board of Directors' report is read.

At the end of this reading, the general discussion is declared open by the Chairman.

As nobody else asks to speak, the Chairman puts to the vote successively the following resolutions :

FIRST RESOLUTION

The General Meeting duly takes note of the resignation of the Company « 3A » and of Mrs Françoise BILLARD-FRABOULET from their respective functions of Statutory and Deputy Auditors.

This resolution is passed unanimously.

Monsieur le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- une copie des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- divers documents.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant.

Puis, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la liste des actionnaires, le rapport du Conseil d'Administration ainsi que tous les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition des Actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée, au siège social, ce qui est reconnu exact par tous les Actionnaires présents, tant en leur nom personnel que comme mandataires.

Il est donné lecture du Rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la Société « 3 A » et de Madame Françoise BILLARD-FRABOULET de leurs fonctions respectives de Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECOND RESOLUTION

The General Meeting, after hearing the Board of Directors' report, decides to appoint, for the remaining duration of the mandates of the resigned Auditors, i.e. until the General Meeting which will be called to deliberate on the accounts of the financial year ended on 31 December 2003 :

- as Statutory Auditor :

BEFEC-PRICE WATERHOUSE,
Tour AIG - 34, Place des Corolles
92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX,

- as Deputy Auditor :

Mr Xavier CAUCHOIS,
Tour AIG - 34, Place des Corolles
92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

This resolution is passed unanimously.

THIRD RESOLUTION

The General Meeting gives full powers to a bearer of an original, or a copy of these minutes to carry out, wherever necessary, all formalities provided by Law.

This resolution is passed unanimously.

There being no other matters for discussion on the agenda, the session is closed.

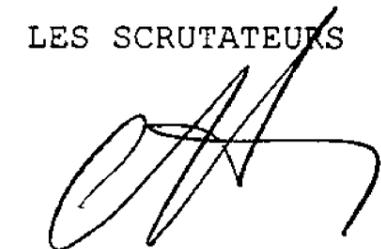
Minutes of the above proceedings have been drawn up and, having been read, were signed by the members of the Office and the Secretary.

Only the French text is authentic.

LE PRESIDENT



LES SCRUTATEURS



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après audition du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer, pour la durée des mandats restant à courir des Commissaires aux Comptes démissionnaires, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

- en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire :

- en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour faire, partout où besoin sera, toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le Secrétaire.

Seul le texte français fait foi.

LE SECRETAIRE

